

## **Réponses aux questions diverses des organisations syndicales dans le cadre du CTSD du 10/04/2020**

### **PEC :**

L'ensemble des contrats CUI/PEC du mois de mars et jusqu'au 10 avril ont été transformés en AESH. Il reste 16 situations en cours de traitement pour lesquels les contrats de trois ans vont être établis et transmis aux agents concernés pour qu'il n'y ait pas d'interruption entre les deux types de contrat.

Il reste à ce jour 44 personnes dans le vivier exclusivement sur le centre et le nord du département. Sur le sud le vivier est totalement épuisé.

La revalorisation de l'indice sera versée de manière rétroactive à la sortie du confinement. En effet, en mode dégradé, les services de la DRFIP prennent comme repère pour le mois d'avril, la paie du mois de mars sur laquelle cette augmentation d'indice n'avait pas été encore renseignée. Pour les nouveaux contrats, les agents seront payés en acompte puisqu'ils n'apparaissent pas dans la paie de mars.

### **Situation sanitaire :**

Le département compte 57 écoles ouvertes accueillant environ 250 élèves jours. Tous les collèges sont ouverts et accueillent 20 élèves.

5 écoles cibles sont ouvertes le week-end. L'inspecteur d'académie remercie les enseignants, les collectivités territoriales pour cette engagement massif afin d'accueillir le public prioritaire.

Dans tous les lieux, les gestes barrières constituent la meilleure protection contre la contagion. Des prescriptions ont été données.

L'indemnité journalière pour rémunérer les enseignants mobilisés fera l'objet de précisions ultérieures.

Concernant la continuité pédagogique, il faut saluer les pratiques, les démarches que chacun a pu mettre en œuvre. Concernant les élèves en distance scolaire, des enquêtes sont conduites. Là-aussi la mise à disposition par les écoles et collèges du travail est la démarche à promouvoir. Les familles peuvent venir à l'école et au collège pour percevoir ce travail.

Le dispositif « devoirs à la maison » par la poste pour le 1<sup>er</sup> degré a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> sondage avec comme critère élève éloigné du numérique et demande des familles. Pour l'heure il n'y a pas de remontée. Les directeurs s'orienteront vers les inspecteurs.

Une livraison de 4000 masques de type chirurgicaux est arrivée en DSDEN en fin de semaine dernière. Elle a été immédiatement ventilée. Les communes, dont les écoles assurent actuellement l'accueil des enfants de professions prioritaires, ayant assurées depuis le début du confinement une distribution de masque, il a été décidé d'abonder leur stock afin de prolonger la possibilité d'attribuer chaque jour 2 masques par jour et par adultes présents sur site.

A ce jour, les communes dont les écoles assurent l'accueil n'ont pas fait remonter de difficultés sur la fourniture de masques. Certaines sont en mesure de fournir du gel hydro alcoolique les autres ont assuré l'alimentation en savon.

Les positions administratives possibles actuellement sont les suivantes :

- télétravail
- autorisation spéciale d'absence
- présentiel dans le cadre du plan de continuité d'activité (accueil des enfants de professions prioritaires)
- congé maladie

L'évolution des situations individuelles des agents doivent faire l'objet d'un échange avec leur supérieur hiérarchique.

### **Postes et mouvements**

La réservation des postes PES est opérée en deux temps sur poste entier pour la phase principale du mouvement et sur ½ temps sur la phase complémentaire. Nous ne sortons pas de listes entre temps.

Les écoles sont averties par courrier pour s'organiser. Le directeur et l'équipe d'école doivent prendre en compte l'affectation d'un PES pour construire cette répartition pédagogique.

Les nombres de vœux à réaliser sont restés identiques à l'année précédentes l'usage de la totalité des vœux ayant été peu réalisé par les agents. La modification des MUG ne concerne que le mug directeur par le fait de spécificité et charge de travail et autres liées à cette mission.

Concernant le mouvement les bonifications ont été revues pour être en conformité avec les lignes directrices du mouvement et le règle de valeurs sur les bonifications réputées légales.

Les documents fiche de préférence et fiche phase complémentaire sont des documents d'aide à la décision pour les personnels nommés sur poste TRS ou restés sans affectation à l'issue de la phase principale. La fiche vœux ne concerne que la phase principale du mouvement. Ces documents permettent aux agents d'exprimer des préférences et elles seront dans la mesure du possible comme cela a toujours été le cas dans le département prises en compte.

Concernant spécifiquement l'affectation des TRS, la priorité de maintien sur le poste sous réserve que quotité ou à 75 % identique est automatique. Dans le cas du 75 %, le poste est reconditionné par ajout d'un 25 %.

Ces documents d'aide à la décision sont à compléter par les agents en respectant les consignes données.

Concernant la bonification « ancienneté en REP et REP+, elle est ouverte aux personnels adjoint et complément effectuant plus d'1/2 service.

Concernant les situations très exceptionnelles, la bonification ne sera pas cumulable avec les bonifications liées aux situations spécifiques des agents (handicap / rapprochement etc..).

Concernant l'affectation à titre définitif sur les vœux par extension, le département permet aux agents à titre définitif de solliciter à leur libre initiative la renonciation de postes.

Concernant les mesures de cartes scolaires, la hauteur de bonification harmonisée au niveau académique change effectivement certaines habitudes du département. De ce fait, sans volontaire

adjoint dans une école, l'agent le dernier arrivé sera affecté par cette mesure. L'inspecteur d'académie n'imagine pas qu'il puisse y avoir désaccord au sein des équipes.

### **Carte scolaire :**

**Poste à profils :** Les inspecteurs de l'éducation nationale ont identifié des postes de directeurs et postes d'adjoints à profiler du fait d'un contexte. Les fiches postes seront à disposition des enseignants qui pourront postuler. Le recrutement se fera après entretien soit avec classement soit au barème si avis favorable.

Concernant les UPE2A, les affectations nouvelles sont engagées sur une durée de 4 renouvelables pour permettre à plus d'enseignants d'envisager dans leur carrière cette mission car les demandes sont nombreuses.

**Cité éducative Beaubrun / Tarentaise / Couriot :** le projet a été validé. Il comprend des offres éducatives complémentaires à l'action de l'école en direction des élèves et parents. L'offre s'adresse prioritairement en direction des élèves les plus à la marge et ceux qui doivent réussir.

**AESH :** La clé de voûte pour la coordination est l'appréciation des besoins des élèves. Les PIAL inter degrés qui se généralisent sur l'académie constituent une force pour la mutualisation et la diversité professionnelle pour les AESH.

**Effectifs ULIS :** Les effectifs ULIS ont toujours été pris en compte pour apprécier la situation. L'affectation d'un coordonnateur ULIS n'est pas subordonnée à un nombre d'élèves.

### **Les coordonnateurs de PIAL**

Les coordonnateurs des 8 PIAL inter degrés sont CPC, DACS, PLC, coordonnateur REP. Leur mission de coordonnateur vient en complément de leur mission initiale.